



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114780

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes. Pour faire face à la dévalorisation de leur profession, les masseurs-kinésithérapeutes ont fait des propositions en matière de revalorisation tarifaire, de tarif unique et de protection du diplôme d'État contre les illégaux. En outre, ils souhaiteraient une amélioration du cursus des étudiants en kinésithérapie avec un diplôme master validant leur formation. Il aimerait connaître les suites qu'elle entend donner à ces justes propositions et le calendrier retenu pour leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114780

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7817

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)